

Beaucaire le 6 avril 2024



Monsieur le commissaire enquêteur.

Veillez trouver ci-dessous la contribution de l'Association de Défense de la Terre d'Argence (ASTA) à la concertation sur un projet de création de ligne THT entre Jonquières et Fos.

La société RTE qui a reçu une commande (Livrer 6 Gigawats à Fos) s'arc-boute pour défendre la solution technique la plus confortable et la moins coûteuse pour elle: Une ligne aérienne 400 000 Volst deux circuits entre Jonquières et Fos.

A la fois juge et partie, elle choisit ou écarte les solutions et aires d'études sans présenter quels outils et données lui ont permis de faire ces choix. Il n'est pas toujours possible de vérifier les assertions et affirmations de RTE.

Pourtant, les multiples échanges que nous avons eu avec RTE ont montré qu'elle connaît très mal la zone d'étude qu'elle a sélectionné.

**Sur quels critères RTE environnementaux et économiques, a t-elle alors pu écarter les autres zones d'études potentiellles et décider de la zone de moindre impact faisant l'objet de la concertation?**

**Ces critères prennent ils en compte l'impact financier sur le tourisme, l'agriculture, le patrimoine ... des territoires traversés par l'équipement à créer et pendant toute la durée de son exploitation ?**

**Comment et par qui a t'il été évalué?**

**Pourquoi n'a t'il pas été présenté au public pendant la concertation?**

RTE n'apporte pas les éléments factuels qui permettraient de confirmer ses dires sur les besoins futurs en énergie de la ZIP de Fos.

**Pourquoi un tableau synthétique faisant apparaitre quelles entreprises ont besoin de combien d'énergie supplémentaire et quand n'a pas été présenté?**

L'absence d'une telle information nuit à la sincérité de la concertation.

RTE ne s'engage sur les effets sur la santé humaine de l'exposition à long terme aux champs magnétique généré par ses installations THT qu'en écrivant qu'aucune habitation ne sera surplombée par la nouvelle ligne THT.

D'autres pays en Europe n'autorisent pas l'installation de nouvelles lignes aériennes THT à moins de 200 mètres voire 400 mètre d'habitations ou établissement recevant du public sensible.

Malgré les incertitudes sur l'effet du champ magnétique des lignes THT sur la santé humaine, RTE ne semble pas vouloir appliquer le principe de précaution en vigueur dans d'autres pays Européens.

**RTE s'engage t'elle a assumer les conséquences financières générées par les effets sanitaires sur les riverains de ses nouvelles installations THT et qui pourraient apparaitre dans le futur?**

**RTE ne précise pas quelle énergie est nécessaire pour décarboner les industries existantes de la ZIP de Fos et quelle énergie est destinée à de nouvelles entreprises?**

**La réponse à cette question permettrait probablement de remettre en cause les besoins annoncés et d'envisager d'autres technologies ou zones de passage pour le transport de l'énergie effectivement nécessaire à la décarbonation de l'industrie existante.**

La justification principale du projet étant la décarbonation de la ZIP de FOS, l'absence de précision sur les besoins énergétiques exclusivement nécessaires à cet objectif biaise la concertation.

Il est aussi troublant que la pertinence d'accueillir de nouvelles entreprises à Fos ne soit questionnée?

Faut-il soumettre encore plus de personnes à un risque sanitaire prouvé? (Etudes sur les taux de maladies dans la zone de Fos)

**La consultation n'aborde pas la capacité des territoires autour de la ZIP à accueillir les nouveaux habitants nécessaires pour faire fonctionner de nouvelles usines. (Crèches, écoles, équipements collectifs, logements...)**

**Si cette capacité n'est pas disponible, le projet devient caduc (Au moins partiellement)**

Mr Christophe Mirmand, Préfet de région PACA et des Bouches du Rhône, porteur de la concertation et normalement garant d'une concertation équitable n'agit pas dans la neutralité. Il justifie et soutient en permanence l'argumentaire de RTE.

Il sollicite les industriels de la zone de Fos pour qu'ils soutiennent le projet RTE.

Il ne réagit pas devant le comportement inqualifiable des dockers du port autonome de Marseille venus en force à la réunion du 4 avril (Menaces physiques et verbales envers des participants et des élus lors de la réunion)

Il bloque toutes possibilités d'élargir le champ des possibles et cantonne la concertation sur la zone d'étude et la technologie imposée par RTE (Ligne aérienne THT)

Avec RTE, il écarte rapidement les questions sur la capacité effective de l'industrie nucléaire à fournir l'énergie demandée dans le temps. (Problèmes de refroidissement des centrales nucléaires dans un contexte de changement climatique)

Alors que RTE avance comme justification au projet la diversification des voies d'approvisionnement pour une meilleure résilience, il s'avère que le poste de transformation de Jonquières est principalement alimenté par celui de Tavel.

Poste qui permet le transit de l'énergie de 14 lignes 400 000 volts et 6 lignes 225 000 volts et fournit la majeure partie de l'énergie de la région PACA.

Dans un contexte géopolitique et climatique de plus en plus instable, tout miser, pour desservir PACA, sur un poste de transformation qui est déjà un des plus importants en Europe pourrait s'avérer être une erreur stratégique majeure.

Tavel hors service, c'est quasiment toute la région PACA qui s'éteint.

**Ne faudrait-il fournir les surplus d'énergie électrique nécessaires à la décarbonation de la ZIP de Fos au moyen d'une liaison terrestre-sous marine PACA-Occitanie comme cela a été envisagé par RTE il y a une dizaine d'années?**

Les alternatives proposant l'installations des nouvelles industries (Production d'hydrogène ) proche des centres de production électriques sont éludées..

Idem pour l'alimentation de Fos en Hydrogène par une pipe line trans-europééen passant par Marseille (Projet H2Med dont la mise en service est prévue en 2030)

**Pourquoi le projet mis à la concertation ne parle pas de ces alternatives qui permettraient de réduire le besoin d'énergie électrique effectivement nécessaire à la décarbonation de la ZIP de FOS?**

**Enfin, Mr le Préfet ne veut pas, malgré les demandes pressantes de nombreux participants à la concertation, solliciter la Commission Nationale du Debat Public (CNDP) qui pourrait organiser une consultation impartiale**

**Dans ces condition, nous (ASTA) considérons que la concertation qui a eu lieu était une farce en ce qu'elle consistait seulement à valider la solution décidée d'avance par RTE et n'ouvrait la porte à aucune alternative.**

Cette concertation ne résistera pas aux recours juridiques qui ne manqueront pas de suivre sa clôture officielle.

**L'ASTA demande donc l'ouverture d'une vraie concertation menée par la CNDP**

Même si l'ASTA est totalement convaincue qu'il faut décarboner la ZIP de FOS, elle n'est pas prête à céder devant les **manoeuvres employées par Mr le Préfet et RTE pour faire passer en force un projet qui, tel qu'il est proposé, menace la santé et la qualité de vie des riverains et détruit environnement, territoires, entreprises, tourisme et patrimoines.**

Ne pas tenir compte de la capacité de résistance des citoyens des territoires impactés ne pourra qu'entraver le bon déroulement d'un projet important pour l'environnement et l'économie des régions PACA et Occitanie.

Les recours, actions citoyennes,... ne manqueront pas de se multiplier si le projet RTE n'évolue pas retarderont, voire bloqueront, sont avancement.

**Pour désamorcer et résoudre le conflit, l'état doit ouvrir, sous l'égide de la CNDP, une concertation digne de ce nom, avec des acteurs qui ne sont pas juges et parties à la fois, et permettre une réelle concertation sur le projet d'apport d'énergie électrique supplémentaire nécessaire à la décarbonation de la Zone Industriale Portuaire de Fos en prenant en compte sincèrement l'ensemble des aspects du sujet.**

C'est ce que nous demandons aujourd'hui, avec l'ensemble des association et riverain de la Crau, de la Camargue, du pays d'Arles et de la Terre d'Argence qui sont aujourd'hui mobilisée pour éviter que des dommages irrémédiables soient causés à leurs territoires et leurs habitants.

Nous espérons, Monsieur le Commissaire Enquêteur, vous avoir convaincu du bien fondé de nos observation et vous prions de recevoir nos respectueuses salutations.

Pour l'ASTA,

Luc Perrin.